

Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires
Service Égalité, Intégration, Inclusion
Service Politique de la Ville

2023 DDCT 8 DSOL DSP : Subventions (33 500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris développe une politique d'intégration ambitieuse pour accompagner les femmes et les hommes venu·es d'ailleurs. Leur situation ne leur permet pas toujours de s'impliquer dans la vie de notre collectivité en raison de difficultés les empêchant d'accéder à leurs droits élémentaires (logement, emploi, santé, culture etc.). Ces barrières peuvent conduire à une fragilisation de ces personnes et être autant de freins à leur épanouissement et à leur intégration au sein de notre Ville.

Le projet parisien en faveur des quartiers populaires, et de ses déclinaisons en projets de territoire, identifie les besoins et met en lien les acteurs concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités entre les différents quartiers parisiens.

L'association Fédération des Associations de Solidarité avec tou·tes les immigré·es (FASTI) a pour objectif de favoriser et d'améliorer l'accès aux droits des personnes immigrées ou issues de l'immigration dans le but que chacun·e puisse exercer ses droits et prenne toute sa place dans la société en interaction avec l'ensemble des acteurs du territoire parisien. L'association participe à des actions collectives pour améliorer l'accès aux administrations des personnes étrangères, et en particulier les prises de rendez-vous en préfecture.

Elle propose des permanences d'accès aux droits deux fois (mardi et jeudi) par semaine, sans rendez-vous, pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives et juridiques : droit d'asile, droit au séjour et régularisation, droit à la santé, droit du travail, droit du logement, etc. Ces permanences sont complétées par des rendez-vous individuels de suivis et des accompagnements physiques des personnes dans les institutions lorsque c'est nécessaire (personnes ne maîtrisant pas le français, dossiers complexes, etc.) Elle réalise des formations sur le droit des étrangers pour les partenaires et professionnel.le.s en contact avec ce public.

Plus particulièrement pour toucher un public en quartier politique de la Ville, la FASTI intervient aussi à la Bibliothèque Assia Djebar lors d'une permanence juridique qui a lieu deux mercredis par mois. Elle reçoit sans rendez-vous les habitant·es du territoire des Portes du 20^e arrondissement sur les questions de droit des étrangers. Par ailleurs, la FASTI continue de maintenir le lien et les partenariats avec les différentes structures partenaires en intervenant lors de formations ou en participant à des événements de quartier comme le forum « Femmes en Action ».

En parallèle, l'association s'investit dans le bien-être des personnes qu'elle accompagne pour favoriser une intégration sociale, au-delà d'une intégration statutaire. Elle a créé depuis plusieurs années, l'atelier « Manger Bouger Multiculturels », animé par une diéticienne, une fois par semaine. Il permet à des habitant·es précaires du quartier, d'apprendre à cuisiner des repas complets (entrée, plat, dessert) sains et équilibrés avec des budgets limités. Ces ateliers sont également des moments de convivialité, où les enfants sont invités à participer avec leurs parents s'ils le souhaitent. Ces « ateliers cuisines » sont complétés par des sorties en plein-air, pour permettre aux personnes de faire de l'activité physique différemment.

L'intégration des personnes passent aussi et surtout par l'apprentissage de la langue. L'équipe pédagogique a mis en place des cours de français, 3 fois par semaine, qui permettent aux personnes, selon leurs niveaux de maîtriser la langue. Les cours permettent d'aborder des sujets en lien avec la culture, la société française et le fonctionnement des institutions.

L'Observatoire Parisien de la Laïcité, saisi du dossier, a dans son avis (de février 2021) considéré après l'examen des éléments présentés par l'association, que la FASTI n'a pas agi en méconnaissance des principes de laïcité ou des

principes de la République et a donné en conséquence un avis favorable à la passation d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association FASTI.

Pour l'ensemble de ses action, il est donc proposé de poursuivre la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 19 juin 2021 avec l'association FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec tou-tes les immigré-es) pour un montant global de 33 500 € qui se répartit comme suit :

- DDCT – Service Egalité Intégration Inclusion : pour deux projet de 16 500 €.
- DDCT – Service Politique de la Ville : pour trois projets de 11 000 €.
- DSP – Service de la Promotion de la Santé (SPS) : pour un projet de 4 000 €.
- DSOL –Sous-Direction des Territoires, Mission animation de la vie sociale pour un projet de 2 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DDCT 8 DSOL DSP : Subventions (33 500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc Romero-Michel au nom de la 4^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne Souyris au nom de la 4^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne Claire Boux au nom de la 5^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Léa Filoche au nom de la 4^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 33 500 € est attribuée à l'association Fédération des Associations de Solidarité avec Tout·es les immigré·es (18632) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 pour lui permettre d'assurer les actions suivantes, localisées dans le 20^e :

- « Droits Intégration – Accès aux droits » (2023_01373 / DDCT SEII - 13 500 € - / 2023_06536 - DDCT SPV – 8 000 €).

- « Permanences d'accès aux droits à la bibliothèque Assia Djebar » (2023_05278 / DDCT SEII – 3 000 € / 2023_01335 / DDCT SPV – 1 000 € / 2023_06506 DSOL SDT MAVS– 2 000 €).

- « Manger Bouger Multiculturel » (2023_06502 / DSP – 4 000 €).

- « Cours de français » (2023_01372 / DDCT SPV – 2 000 €).

Article 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.